

République Française  
Département de l'Hérault  
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)  
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

PRÉFECTURE  
DE L'HERAULT

10 JUIN 2019

Délibération n° 2019-25 du Comité syndical du 28 juin 2019

01/07/2019  
10h00

**REPONSE APPEL ENTREPRENEURIAT 2019-2021  
POUR LA PÉPINIÈRE D ENTREPRISES DU CŒUR D HERAULT NOVEL.ID**

L'an deux mil dix-neuf le vendredi vingt huit juin à neuf heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 17 juin 2019.

Etaient présents ou représentés :	Olivier BERNARDI, Claude CARCELLER, Bernard FABREGUETTES, Jean-Pierre GABAUDAN, Jean-Claude LACROIX, Jean-Noël MALAN, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Jean TRINQUIER, Claude VALERO (représenté par Berthe BARRE), Daniel JAUDON, Georges PIERRUGUES, Philippe SALASC, Michel SAINT-PIERRE, Jean-François SOTO, Louis VILLARET
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Francis BARDEAU, Christian BILHAC, Olivier Brun, Béatrice FABRE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Gaëlle LEVEQUE, Yolande PRULHIÈRE, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Frédéric ROIG, Valérie ROUYEYROL, Irène TOLLERET
Invités : 30, Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 16 et 2 pouvoirs	

Vu les articles L 2312-1 du CGCT et suivants du CGCT,

Considérant l'avis favorable du Bureau réuni le 14 juin 2019

Conformément à la délibération N° 2019-05 du Comité syndical du 22 février 2019, il a été :

- approuvé l'action pépinière d'entreprises du Pays Cœur d'Hérault pour l'année 2019 et dont le financement a été inscrit au Budget 2019,
- approuvé le plan de financement pour l'année 2019,
- autorisé au Président d'opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement,
- autorisé au Président de signer tout document afférant à cette affaire.
- autorisé au Président de modifier, dans ces limites, la répartition des recettes et des dépenses du plan de financement joint.

Sachant que La Région Occitanie vient de lancer son appel à Projet Entrepreneuriat dans le lequel s'inscrit la pépinière d'entreprise,

Sachant que la période couverte sera 2019-2021,

Sachant que le FSE suivra ce calendrier,

Il est proposé une évolution de la demande et de son plan de financement, comme suit

**Plan de financement 2019 -2021:**

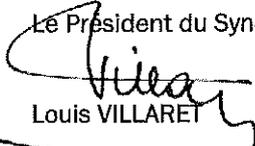
Subventions	Montant	%
Région Occitanie	170 000 €	25,5%
Europe - FSE	296 356,94 €	44,5%
Autofinancement	200 413,98 €	30%
Privé		
Total	666 770,92 €	100%

Le Comité Syndical  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE  
A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ D'Approuver l'action pépinière d'entreprises du Pays Cœur d'Hérault, pour la période 2019 - 2021,
- ✓ D'Approuver le plan de financement ci-dessus,
- ✓ D'Autoriser le Président à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement,
- ✓ D'Autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire.
- ✓ D'Autoriser le Président à modifier, dans ces limites, la répartition des recettes et des dépenses du plan de financement joint.

Clermont l'Hérault, le 1<sup>er</sup> Juillet 2019  
Le Président certifie sous sa responsabilité  
La présente délibération exécutoire le 1<sup>er</sup> Juillet 2019

Publiée le 1<sup>er</sup> Juillet 2019  
Transmise le 1<sup>er</sup> Juillet 2019

Le Président du Syndicat  
  
Louis VILLARET